

220C**0170** FR0012407096-OP028-AS12-RO02

14 janvier 2020

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

ITS GROUP

(Euronext Paris)

1- Le 13 janvier 2020, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions ITS GROUP, la société ITS Participations détient 7 508 159¹ actions ITS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 95,35% du capital et au moins 95,08% des droits de vote de cette société² (cf. D&I 220C0149 en date du 13 janvier 2020).

Les actions ITS GROUP non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires sont au nombre de 366 396 actions, représentant 388 483 droits de vote, soit 4,65% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société².

2- Par courrier du 13 janvier 2020, Invest Securities agissant pour le compte de la société ITS Participations, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision d'ITS Participations de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions ITS GROUP non apportées à l'offre, au prix de 6,62 € par action ITS GROUP, sur le fondement des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-3 I, 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont remplies :

- les 366 396 actions ITS GROUP non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 4,65% du capital et 4,92% des droits de vote de la société²;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 219C2792 du 17 décembre 2019);
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 6,62 € par action ITS GROUP.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le 21 janvier 2020 au prix de 6,62 € par action net de tout frais et portera sur 366 396 actions ITS GROUP, représentant 4,65% du capital de cette société².

¹ En ce compris les 181 010 actions ITS GROUP en période de conservation et objets de promesses croisées conclues le 2 décembre 2019 (détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce) et les 431 616 actions ITS GROUP détenues en propre par la société (détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce)

² Sur la base d'un capital composé de 7 874 555 actions représentant 7 896 642 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.